

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:
suisSES 15 centimes, offres et demandes de places 10 cts. le millimètre, étrangères 20 cts. le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

VI^{me} Congrès du B. I. B. O. A. Paris, 4-8 juillet 1937

Parmi les résolutions officielles adoptées à ce Congrès, les suivantes sont de nature à intéresser nos lecteurs:

Epaisseur minimum des articles en métaux précieux.

Il est désirable que l'épaisseur des objets en métaux précieux corresponde à la renommée de valeur de cette catégorie de produits; une fabrication trop mince et trop peu durable serait de nature à amener la désaffection de la clientèle pour les marchandises en métaux précieux. Le Congrès recommande aux organisations corporatives d'adresser un appel dans ce sens aux fabricants d'objets en métaux précieux.

Reconnaissance réciproque des poinçons de garantie pour métaux précieux.

Le Congrès décide de demander aux pays ayant des lois sur le poinçonnage, qui le leur permettent de s'efforcer d'obtenir la reconnaissance des poinçons des titres des poinçons officiels d'essai par des accords bilatéraux.

Exemption des échantillons des voyageurs du poinçonnage.

Le Congrès prie toutes les Associations affiliées, de vouloir bien insister auprès de leurs autorités responsables, pour que les collections d'échantillons présentées au commerce dans le but de prendre des ordres, soient exemptés du poinçonnage sous condition que leur vente soit prohibée par des mesures administratives.

Dans les pays où cela rencontre des difficultés, le plombage au lieu du poinçonnage doit être pris en considération.

Note: La délégation française constate que les industriels français tiennent au poinçonnage des échantillons des voyageurs.

Marques de fabriques.

Le Congrès émet le vœu que le bureau du BIBOA établisse un fichier pour les marques d'artisans et de fabriques.

Définitions et règlements relatifs aux articles recouverts d'or

I. Définitions:

a) Les termes « Doublé », « Plaqué », « Laminé », « Gold Filled », « Rolled Gold » ne seront appliqués qu'aux articles composés:

1. d'une plaque d'or au titre minimum de 9 carats, appliquée par pression à chaud ou soudage sur une base de métal non précieux, le tout ensuite laminé;

2. d'une base de métal non précieux, entièrement recouverte d'or au titre minimum de 9 carats, appliqué mécaniquement par pression à chaud ou soudage, le tout ensuite étiré.

b) Les termes « Galvanique », « Doré », « Vergoldet », « Gilt », « Gold Shell », « Fire Gilt », « Mercurial Gilt », ne seront appliqués qu'aux articles composés de métal non précieux recouverts par électrolyse ou par procédé chimique, d'un dépôt d'or fin ou d'or allié.

2. Poinçons pour les articles recouverts d'or:

a) Tous les articles fabriqués conformément à la résolution « a » sur la définition adoptée devront porter un poinçon carré.

b) Tous les articles fabriqués conformément à la résolution « b » sur la définition adoptée devront porter un poinçon rond.

c) Tous les articles recouverts d'or et fabriqués par

quelque procédé que ce soit devront être marqués du poinçon d'un fabricant ou d'un fournisseur, afin qu'on puisse établir l'origine de tels articles, et on devra rendre obligatoire l'emploi de tels poinçons.

3. Différence entre les articles recouverts d'or et les articles en or: Afin d'éviter que le public puisse confondre les articles en métal commun recouverts d'or avec les articles en or, le Congrès décide:

a) que les articles en métal commun recouverts d'or ne doivent porter aucune indication du titre de l'or employé;

b) que lorsque le mot « or » figure dans le poinçon apposé sur les articles en métal recouvert d'or, il ne doit jamais être séparé du mot „doublé» ou «plaqué» ou de tout autre terme analogue, et les lettres de l'insculpation du mot « or » ne doivent jamais être plus grandes que celles du dit « plaqué » ou « doublé » ou d'autres termes analogues.

c) que sous réserve des conditions prévues dans la résolution 3 b, il est permis d'employer le mot « or » conjointement avec le mot « plaqué » ou « doublé » ou tout autre terme qui a été défini.

(Note: L'Italie et l'Autriche font remarquer que leur législation défend pour les articles recouverts d'or l'emploi du mot « or ».)

4. Titre minimum.

Le Congrès décide que le titre minimum de l'or dont on recouvre le métal commun soit de 9 carats.

5. Législation.

Le Congrès décide que l'on ne doit avoir recours à la législation que pour la définition des articles recouverts d'or et pour l'interdiction de la vente de ceux qui ne s'y conforment pas. Tout autre règlement devra être imposé par les décisions de nos Associations qui feront de leur mieux pour le mettre en exécution.

(Note: Le représentant de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, en défendant l'égalité des articles recouverts d'or par procédé galvanique avec les articles recouverts d'or par laminage, fait ses réserves à l'égard de ces résolutions).

Horlogerie

a) La réunion des Membres de l'horlogerie approuve la décision de la Présidence pour inclure l'Horlogerie dans les travaux du BIBOA et décide que la Commission permanente de l'Horlogerie sera composée de:

4 membres de la Fédération Internationale des Horlogers;

4 membres de l'Industrie horlogère Suisse (fabricants et grossistes);

3 membres de l'Allemagne;

3 membres de la France;

3 membres de la Grande-Bretagne;

Le nombre de ces délégués pourra être changé ou augmenté par décision de la Commission.

b) Cette réunion a considéré qu'elle ne disposait pas du temps suffisant pour pouvoir examiner attentivement les questions soumises au Congrès. Dans ces conditions, ces questions seront soumises à la Commission permanente de l'Horlogerie, afin que celle-ci puisse les étudier et fournir un rapport à leur sujet.

Prochaine conférence et prochain congrès.

Faisant suite aux invitations soumises à la Présidence, le Congrès décide de tenir la prochaine Conférence en 1938 à Berne, et le prochain Congrès en 1939 à Vienne.

Trafic des paiements avec l'étranger (Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Brésil

Cession des devises.

Le 14 octobre, la quote-part des devises à céder au gouvernement, lors de l'exportation de coton, a été abaissée à 20 %. Par contre, aucune réduction de cette quote-part n'est prévue pour l'exportation du café.

Colombie

Contrôle des changes.

Le contrôle des changes et la mesure complémentaire du contrôle des exportations furent décrétés en Colombie à la fin de 1931.

Au début de l'existence du contrôle, le « Banco de la República » achetait à un cours déterminé la totalité des devises qui entraient dans le pays. Il vendait, également à un cours déterminé, les devises nécessaires au mouvement économique du pays. Après plusieurs modifications du cours des changes on est arrivé à la formule de changes demi-libres, actuellement en vigueur. La Banque de la République reçoit la contre-valeur des exportations et les entrées de devises dues à d'autres raisons. Elle donne en échange des titres de devises étrangères, négociables sur le marché. Le cours des changes reflète ainsi assez exactement la situation économique, puisqu'il est soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Les besoins de devises étrangères sont donc satisfaits par l'offre des titres négociables dont nous venons de parler, qui sont vendus par les exportateurs aux importateurs, presque toujours par l'intermédiaire des banques. Mais, en plus de l'offre consécutive aux devises provenant des exportations ou de l'entrée de nouveaux capitaux, il y a aussi les ventes directes faites par la Banque de la République. Celles-ci tendent, naturellement, à la stabilisation du change en évitant la spéculation. Cette offre directe de la Banque de la République provient de la conversion de l'or produit dans les mines du pays.

La stabilité des réserves de la Banque de la République dépend actuellement de l'équilibre entre les ventes faites par cet établissement, directement, et le produit des mines. En d'autres termes la production nationale d'or balance le déficit de la balance commerciale. Il y a lieu de remarquer que l'exportation totale du pays ne peut entrer dans sa balance commerciale, puisque des produits très importants, tels que le pétrole, les bananes ne sont pas, en vertu de contrats signés avec les compagnies exploitantes, payés en Colombie. D'autre part, la « Oficina de Control » autorise les compagnies minières à capital complètement étranger à remettre à l'étranger jusqu'au 40 % de leur production.

Contrôle des exportations.

Conformément aux lois sur le contrôle, le produit de toutes les exportations doit revenir au pays par le canal du « Banco de la República ». Pour pouvoir exporter, il faut donner la garantie que le produit de l'exportation sera payé en Colombie et que les taxes et impôts qui grèvent les exportations seront payés.

Contrôle des importations.

Ce contrôle des importations existe depuis le début de 1935. Il fonctionne actuellement très régulièrement, ne gênant aucunement le commerce.

Le fonctionnement du contrôle des importations est extrêmement simple. Les « Oficinas de Control » établies dans tous le pays autorisent, sur des formulaires spéciaux, les commandes passées par les maisons colombiennes. Sur ces formulaires ne figurent que les données indispensables pour le contrôle. Ces licences d'importations sont présentées aux Consuls de Colombie à l'étranger, qui, sur cette base, visent les documents consulaires sans lesquels aucune importation ne peut être effectuée. Ces licences sont accordées à présentation, à l'exception de celles visant des marchandises provenant de pays vis-à-vis desquels des mesures restrictives ont été prises. Dans ce cas les licences ne sont accordées qu'au fur et à mesure des possibilités.

Vis-à-vis de la Suisse, aucune restriction n'existe et les licences sont toujours accordées sur présentation.

Une copie de la licence en question doit être jointe à la demande d'achat de devises étrangères, pour le paiement.

Iran**Fixation du cours.**

La Banque « Mellié Iran » a publié le communiqué suivant: les importateurs ayant requis une autorisation de devises pour l'importation de marchandises et auxquels une avance a déjà été accordée, peuvent fixer le cours pour le montant restant avec la Banque Mellié ou avec la « Imperial Bank of Iran ». Le risque de change pour les fluctuations de cours des monnaies étrangères par rapport à la £, qui, comme on le sait, détermine la relation du Rial avec les monnaies étrangères, est à la charge de l'importateur. Comme il res-

sort de la pratique, la Commission des devises admet l'escompte des autorisations de devises octroyées à terme. Elle promet par exemple l'octroi des devises dans un délai de 6 ou 9 mois et le bénéficiaire peut en disposer immédiatement s'il paie à la banque de devises les intérêts pour la dite période. Jusqu'à présent, la banque demandait régulièrement en plus une certaine somme comme garantie de change.

Islande**Interdiction d'importer des billets de banque.**

Par décret du 11 octobre, l'importation de billets de banque et de pièces d'argent islandais ainsi que de

titres établis en monnaie islandaise a été interdite. Cette mesure vise sans doute les personnes qui ont violé la loi interdisant l'exportation de ces valeurs et existant depuis quelques années déjà.

Portugal**Retour au commerce libre des devises.**

Selon ordonnance publiée le 15 octobre, le commerce libre des devises est rétabli. Les prescriptions existant jusqu'à présent n'entraient cependant nullement l'importation régulière de marchandises, de sorte que la situation sur le marché portugais reste la même pour les exportateurs suisses.

Situation du Service de compensation avec l'étranger

au 15 Octobre 1937

	Bulgarie ¹⁾	Hongrie ²⁾	Grèce	Roumanie	Turquie	Yougoslavie ¹⁾
Avoir Suisse à la Banque nationale de	20.583.243,—	41.418.872,—	13.235.223,—	68.371.581,—	15.255.915,—	3.487.953
Paiement aux exportateurs suisses	19.247.394,—	41.379.991,—	11.910.388,—	67.898.266,—	11.639.064,—	—
Solde Avoir suisse	1.335.849,—	38.881,—	1.324.835,—	473.315,—	3.616.851,—	3.487.953
Créances suisses non échues en	114.935,—	1.541.421,—	1.519.789,—	12.542.198,—	1.366.587,—	6.243.714
Total à compenser	1.450.784,—	1.580.302,—	2.844.624,—	13.015.513,—	4.983.438,—	9.731.667
Dernier bordereau payé (échéance)	13037/6800	11/10/37	17100/12611/18255	21496	8.004/17/7/36	

¹⁾ Compte de liquidation.²⁾ » » » pour créances échues avant 1/IV/37.**Bulgarie. Compensations privées.**

Part des créanciers suisses	fr. 2,710,479.—
Paiements à des créanciers suisses	» 2,041,778.—
Excédent	fr. 648,701.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 621,583.—

Chili**I. Compte global auprès des banques d'émission.**

Versements au Banco de Chili en faveur d'exportateurs suisses	fr. 426,251.—
Paiements aux exportateurs suisses	» 371,673.—
Versements en suspens	fr. 54,578.—

Derniers Border. payés: A 249, 16/8/37, B 101, 4/10/34.

II. Compensations privées.

Versements des importateurs suisses	fr. 6,502,765.—
Créances suisses compensées	» 5,729,051.—
Excédent	fr. 773,714.—

III. Autres créances suisses

non échues ou ni-réglées fr. 2,835,925.—

Pologne. Compensations privées.

Versements de débiteurs suisses	fr. 8,377,549.—
Paiements effectués à des créanciers suisses	» 5,925,782.—
Excédent	fr. 2,451,767.—
Compensations autorisées mais non effectuées	fr. 3,631,034.—

Hongrie. Compte créances échues après 31/3/37.

Créances suisses en Hongrie	fr. 9,013,053.—
Bonifications à créanciers suisses	» 3,350,756.—
Créances suisses à compenser	fr. 5,662,297.—

Italie

Versements à Zurich	fr. 160,947,156.—
Versements à Rome	» 174,634,182.—
Découvert	fr. 13,687,026.—
Créances suisses déclarées mais non versées	fr. 30,743,754.—
Créances suisses à compenser	fr. 44,430,780.—

Dernier Bordereau payé: 38118 du 17/9/37.

Clearing avec l'Allemagne.**I. Versements de débiteurs suisses**

a) Versements auprès de la Banque Nationale Suisse	1 Juin-15 Oct. 1937 fr. 154,263,429.—
b) quote-part de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin	17,845,507.—
c) quote-part des créanciers suisses	fr. 136,417,922.—

II. Paiements pour:

a) marchandises suisses	fr. 54,344,049.—
b) frais accessoires afférents au trafic de marchandises	11,481,841.—
c) créances arriérées résultant de l'exportation de marchandises non suisses	1,419,119.—
d) intérêts, dividendes, loyers, fermages, etc.	26,709,537.—
Total a-d	* fr. 93,954,546.—

pour marchandises: datés du 29/9/37.

pour frais accessoires: datés du 20/9/37.

III. Compte « Marchandises »

a) quote-part des créanciers suisses pour marchandises suisses et frais accessoires	fr. 66,133,306.—
b) versements auprès de la Deutsche Verrechnungskasse, à Berlin, en faveur de créanciers suisses	* fr. 79,327,760.—
c) découvert	fr. 13,194,454.—
d) autres créances déclarées, dont le montant n'a pas encore été payé à Berlin	fr. 42,561,661.—
e) total des créances suisses à compenser	fr. 55,756,115.—

IV. Compte « Tourisme »

a) quote-part fixe provenant des versements de débiteurs suisses	fr. 14,000,000.—
b) paiements pour le trafic touristique y compris paiements pour séjours d'études et de convalescence, subventions	14,226,296.—
c) découvert	fr. 226,296.—

* découvert au 30/6/36 de fr. 23,300,000.—

Avis de l'Information Horlogère Suisse
Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison:

G. Bösiger, Roggwil

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons
Flasch & Kottek, Pesterzsebet (Hongrie)
Fried, Bernard, J., Prague
Scapa S. A., Zurich

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

Bauer, Ernst, Vienne
Brandt, Viktor, Vienne
Cribblez, Erwin, Ottenbach
Guglielmi, Edmondo, Vintimille
Hausenblas, Albin, Bodenbach (C. S. R.)
Nydegger, Werner, Berne.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

BPUI NLLB NXUIQBX XNBLYDEPT.**Information****Service de recherches**

Réf. 3.95) Maison de Bogota (Colombie) cherche représentation exclusive de fabrique d'horlogerie pour la Colombie.

Adresses et détails sont donnés par Chambre suisse de l'Horlogerie contre remise de fr. 1.20 par adresse pour frais.

Bibliographie

Annuaire Statistique de la Suisse, Année 1936, publié par le Bureau fédéral de Statistique. Prix de souscription jusqu'au 31 octobre 1937: fr. 5.— relié. Edition: E. Birkhäuser et Cie, Bâle. 45e année.

Cette publication, bien que n'ayant pas subi de modification dans sa forme, a été enrichie dans son contenu, déjà fort vaste et complet. Des résultats de l'activité du Bureau fédéral de statistique ont notamment pu y être introduits pour la première fois. Ainsi, on a publié des tableaux détaillés des statistiques, instituées en 1936, des faillites, concordats, réalisations forcées d'immeubles, d'une part, et des transports de marchandises par camions, d'autre part. On a développé encore la représentation statistique des ménages, publiée dans l'édition précédente de l'Annuaire. Des tableaux complémentaires ont été ajoutés à ceux déjà consacrés à la circulation, aux prix du commerce et aux organisations d'employés et ouvriers.

D'autre part, dans la partie réservée aux comparaisons internationales, on a développé davantage la statistique économique. De nouveaux renseignements statistiques sont donnés sur le marché des titres, la production de l'aluminium et celle de l'énergie électrique. Le problème si actuel de l'or est illustré aussi par quelques aperçus détaillés.

Malgré l'augmentation des matières contenues dans l'Annuaire pour 1936, cette dernière édition n'est cependant qu'un peu plus volumineuse que la précédente.

Grâce à un répertoire judicieux, tout renseignement peut être trouvé facilement dans ce volume fort de 500 pages, qui rend des services appréciables au commerçant, à l'industriel, bref à quiconque qui s'intéresse à notre vie économique.

Registre du Commerce**Raisons sociales:****Enregistrements:**

8/10/37. — **Paul Cavadini** (P.-Armand C., de Morbio-Inferiore, Tessin), décoration, polissage et finissage de boîtes de montres or, Rue du Doubs 35, La Chaux-de-Fonds.

15/10/37. — **Anton Raeber** (de Küssnacht, Schwyz), commerce de bijouterie, Niederurnen.

11/10/37. — Ch. Girard et Cie, soc. com. (Charles-Frédéric-Guillaume G. et Charles-André G., tous deux du Locle, le premier associé indéf. respons., le second associé-com. pr fr 500.—), polissage et lapidage de boîtes de montres, Rue Léopold Robert 109, La Chaux-de-Fonds.

18/10/37. — Hans Regenass (de Lampenberg, Bâle-Camp.), pierres précieuses pour des buts techniques, appareils de précision, etc., Bedastr. 72, St-Gall O.

Modifications:

8/10/37. — Joba A. G. (S. A.) (Ltd), Grenchen, horlogerie, appareils électriques, transfère son siège à Longeau. Cap. soc. fr. 25.000. Cons. adm. Hans Baumgartner, de Trub, sign. indiv. Procuration indiv. est conférée à Greti B., née Schwab, et Dlle Greta Kirchofer, de Trachselwald. Bureau: Nerbenbeunde 203.

9/10/37. — Schild et Cie, Société anonyme, fabr. et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Sont nommés fondateurs de pouvoirs, Werner Schild, de Grenchen et Dlle Hélène Sommer, de Wyssachen, sign. collect.

20/10/37. — La maison « Arthur Geiser-Jeanerret », est radiée. Actif et passif sont repris par Vve A. Geiser-Jeanerret (Antoinette G.-J., de Langenthal), fabrication de ressorts de montres, Sonvilier.

Radiations:

9/10/37. — Müller & Lambelet, Société anonyme, atelier de sertissages, Bienne.

7/10/37. — Adrien Gabus, pierres pour compteurs électriques, etc., Neuchâtel.

11/10/37. — Nouvelle Fabrique des Montres Clarté S. A., commerce d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

Concordat:

Prolongation du sursis concordataire:

Débiteur: Frei Alphons, commerce d'horlogerie, Dapplesweg 2, Berne.

Sursis prolongé jusqu'au 7 janvier 1938, l'assemblée des créanciers reportée au 17 décembre 1937.

Faillites:

Etat de collocation:

Failli: Jacot Louis, fabricant de ressorts, Peseux. Délai pour action en opposition: 2 novembre 1937.

Clôture de faillite:

13/10/37. — Bargetzi-Zuber, Louis, Riedo Watch, Riedholz.

18/10/37. — Hector-Eugène LeCoultré, horloger, Rue Léopold Robert 58, La Chaux-de-Fonds.

Imprimeurs: Haepli & Co., La Chaux-de-Fonds

On offre à vendre

2 grosses de montres 19 1/2 lig. gal. (genre du Nord), ancre, 16 rubis, spiral breguet, balancier béryllium. 600 montres 10 1/2, 5 1/4, 8 3/4 lig. plaqué, boîtes Rodi & Wienenberg, spécialité pour la Finlande, toutes les montres avec bracelets plaqué assortis avec les boîtes.

288 mouvements sans cadrans, 3 3/4 FHF, cal. 59.

Pour tous ces articles, prix de barrage et à disposition une partie de suite et l'autre pour le 20 novembre. — PRESSANT.

Faire offres sous P 3610 N à Publicitas Neuchâtel.

Importante maison d'horlogerie achète au grand comptant

CONTINGENT ITALIE

Faire offres détaillées sous chiffre P 3607 N à Publicitas Neuchâtel.

Disponible de suite:

96 LEP. argent galonné 19 lig. ancre, 15 R.

12 LEP. argent Niel, 18 lig. ancre, 15 R.

28 SAV. argent Niel, 18 lig. ancre, 15 R.

221 mouvements s/ cad. 9 3/4 lig. Felsa, 15 R.

56 mouvements s/ cad. 8 3/4 lig. Felsa, 15 R.

40 mouvements s/ cad. 6 1/2 lig. Font., 17 R.

Offres sous chiffre P 3605 N à Publicitas Neuchâtel.

MACHINES A DÉCALQUER LES CADRANS

et autres articles plats et bombés. Tampons transformateurs pour ronds et rectangulaires. Petites presses à excentriques pour horlogerie.

Tour révoluer d'établi, passage 20 mm.

J. Aeschlimann, Bienne 7.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux: Le Répertoire des brevets d'inventions suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

COTES

26 Octobre 1937

Cote des métaux

Métaux précieux
Argent fin (plaquettes) 999/1000 . . . } Frs. 86.— le kg
» » (grenaille) . . . }
Soudures (forte et tendre) . . . » 69.— »
Argent fin laminé . . . » 90.— »
Argent manufacturé (800/1000) . . . » 105.— »
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.
Platine manufacturé, dès le 26 octobre 1937, fr. 8.50 le gr.

London 18 oct. 22 oct. 25 oct.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)
en Livres sterling

Antimoine chin.	71-72	73-75	70-71
» spéc.	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂
Cuivre compt.	45 ³ / ₈ -45 ¹ / ₂	48 ¹⁵ / ₁₆ -49	43 ⁵ / ₁₆ -43 ¹ / ₁₆
» 3 mois	45 ¹¹ / ₁₆ -45 ¹³ / ₁₆	48 ⁷ / ₈ -49	43 ¹¹ / ₁₆ -43 ³ / ₄
» best selec.	51 ¹ / ₄ -52 ¹ / ₂	54 ³ / ₄ -56	48 ¹ / ₄ -50
» électrol.	50 ¹ / ₂ -52 ¹ / ₂	54-56	49-50
Etain compt.	219 ³ / ₄ -220	242 ³ / ₄ -243 ¹ / ₄	208 ¹ / ₂ -208 ³ / ₄
» 3 mois	219-219 ¹ / ₄	241 ¹ / ₂ -242	208 ¹ / ₂ -208 ³ / ₄
» Straits	224	247 ³ / ₄	212 ³ / ₄
Plomb compt.	18 ¹ / ₈ -18 ³ / ₁₆	19 ³ / ₁₆ -19 ¹ / ₄	18 ¹ / ₁₆ -18 ¹ / ₈
» livr. ult.	18 ³ / ₁₆ -18 ¹ / ₄	19 ¹ / ₄ -19 ⁵ / ₁₆	18-18 ¹ / ₁₆
Zinc compt.	17 ⁹ / ₁₆ -17 ¹¹ / ₁₆	19 ¹ / ₄ -19 ⁵ / ₁₆	17 ¹ / ₁₆ -17 ³ / ₁₆
» livr. ult.	17 ¹ / ₈ -17 ¹⁵ / ₁₆	19 ¹ / ₂ -19 ⁵ / ₁₆	17 ¹ / ₄ -17 ⁵ / ₁₆

London 18 oct. 22 oct. 25 oct.
(Ces prix s'entendent p^r once standard 925/1000 en pence)

Argent	20	19.15/16	19.15/16
(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.			
Or	140/4 ¹ / ₂	140/4	140/7 ¹ / ₂

Paris
(Ces prix s'entendent en francs français p^r kg. 1000/1000)

Argent	470	470	470
Or	33.130,34	33.130,34	33.539,70
Platine	45.000	45.000	45.000

New-York
Or 35.— 35.— 35.—
(Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)

Argent	44.75	44.75	44.75
--------	-------	-------	-------

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

Boart du Congo	Par carat	fr. 3.20 à 3.25
Boart petit moyen fermé		» 3.30 » 3.35
Diamant petit roulé		» 3.35 » 3.45
Boart boules choisies		» 3.50 » 3.60
Diamant qualités spéciales		» 3.65 » 3.85
Diamant Brésil		» 5.— » 5.50
Carbone (Diamant noir)		» 18.— » 22.—

Cours communiqués par:

Maison Baszanger

6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte 1 1/2 %
» » avance s/nantissement 2 1/2 %

	Escompte %	Parité en francs suisses	Demande	Offre
France	3 1/2	20.30	14.57	14.62
Gr. Bretagne	2	21.40	21.46	21.49
U. S. A.	1	4.35	4.33 ⁵ / ₈	4.34
Canada	1	4.35	4.33 ⁵ / ₈	4.34 ¹ / ₈
Belgique	100	73.25	73.12 ¹ / ₂	73.225
Italie	100	20.25	—	23.20
Espagne	100	15.—	—	—
Portugal	100	19.—	19.40	19.60
Hollande	100	237.—	239.75	240.50
Indes néerl.	100	233.—	241.—	241.50
Allemagne	100	105.—	174.25	174.50
Dantzig	100	77.—	—	—
Autriche	100	79.—	—	82.—
Hongrie	100	80.—	—	85.86
Tchécoslov.	100	13.40	—	15.27
Estonie	100	110.—	117.85	118.25
Lettonie	100	80.—	85.10	85.70
Lithuanie	100	70.—	73.30	73.90
Russie	1	85.—	—	—
Suède	100	110.—	110.60	110.85
Norvège	100	107.—	108.20	108.40
Danemark	100	95.—	96.—	96.40
Finlande	100	9.25	9.45	9.60
Pologne	100	77.—	82.—	82.30
Yougoslavie	100	9.10	9.95	10.05
Albanie	100	140.—	—	—
Grèce	100	3.75	—	—
Bulgarie	100	3.80	—	—
Roumanie	100	2.40	2.38	2.48
Turquie	100	290.—	347.50	348.—
Egypte	100	2180.—	2211.—	2212.—
Afrique Sud	1	20.90	—	—
Australie	1	16.85	17.15	17.40
Argentine	100	131.—	129.75	130.75
Brésil	1000	245.—	25.—	26.—
Chili	100	18.—	16.—	17.50
Uruguay	100	220.—	250.—	251.—
Colombie	100	200.—	246.—	247.—
Pérou	100	96.—	107.30	108.30
Equateur	100	180.—	—	—
Bolivie	100	9.—	—	—
Vénézuéla	100	80.—	—	—
Mexique	100	88.—	119.20	120.20
Philippines	100	215.—	217.30	218.30
Indes brit.	100	160.—	161.50	163.50
Chine	100	122.—	127.—	129.—
Japon	100	120.—	124.50	126.50
Indo-Chine	100	195.—	146.50	147.50
Siam	100	180.—	198.30	199.30
Malaisie brit.	100	245.—	252.50	254.—

*) Cours du service international des virements postaux.
NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs

FABRIQUE DE

CHAISES A VIS

vis fer et bois

Travail soigné

Se recommande,

J.F. WIRTH

FAUBOURG DU JURA

BIENNE

RESA

Recouvrements S. A.

Inkasso A. G.

NEUCHATEL 1

Les spécialistes du contentieux en Suisse et à l'étranger

Demandez tarif

Décolletages

Usine bien organisée entreprendrait grandes séries.

R. NORNY, Creux-de-St-Jean 6 Genève.

Jeune horloger

technicien diplômé

cherche place stable dans usine d'établissement pour travaux techniques ou comme calibriste.

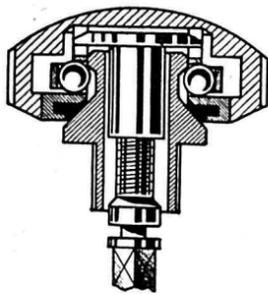
Faire offres écrites sous 3586N à Publicitas Neuchâtel.

Couronne pour Boîtes étanches

La nouvelle Couronne étanche Préserval 1938

à roulement à billes

vient de sortir.



- Garantie étanche à plusieurs atmosphères de pression.
- Entièrement mécanique, sans matière périssable, à rattrapage automatique de l'usure.
- Créé un accouplement mobile entre la tige et la couronne, rendant la tige de remontoir incassable et corrigeant le décentrage éventuel de celle-ci.
- Se fixe par simple vissage du tube sur la carrure, cette indépendance de la couronne Préserval et de la boîtes permet une terminaison facile de la boîte étanche.
- Couronne élégante, petite et d'un remontoir doux.

LE PORTE - ÉCHAPPEMENT UNIVERSEL

Rue du Parc, 137

LA CHAUX-DE-FONDS



Installation de Dépoussiérage pour Lapidaires, Tours à polir, etc.

avec ou sans filtrage de l'air
Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.

VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)
Téléphone 930.136

Pierres chassées, tous les calibres Livre vite
bien
Spécialité : **CHRONOGRAPHES** bon marché

ALBERT STEINMANN

Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2^m étage)

Outillé pour faire les préparages d'ébauche.

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série

Vve HENRI BUTZER **FABRIQUE D'ÉTAMPES**
Société anonyme pour tous genres d'industries
La Chaux-de-Fonds (Suisse) TÉLÉPHONE :
Téléphone 21.957 **Etampes de boîtes**
acier, métal, or, bijouterie.

*Si toutes les étoiles
du Ciel étaient
garnies par
Monnier-Radium
on ne distinguerait
plus les jours des
nuits!*



OFFICE DE BREVETS D'INVENTION INGÉNIEUR-CONSEIL - PATENTANWALT

W. KOELLIKER, BIENNE (SUISSE)

Rue Centrale 93 - Téléphone 31.22 - Fondé en 1914

Obtention de brevets d'invention. - Dépôts de marques, dessins et modèles,
en tous pays, principalement pour l'industrie horlogère et la mécanique

Pierres chassées et Sertissages

BRUNNER FRÈRES

Tél.: Bureau 31.257 Les Ecreuses, **LE LOCLE**
Domicile 31.598

sont de qualités irréprochables

Bienfaisance. Livraisons ultra rapides.

CHATONS

BOUCHONS

PIERRES FINES

Sur demande nos derniers prix.



Machines à river
pour appareillages et petite
horlogerie

Fabrication d'appareils
sur dessins

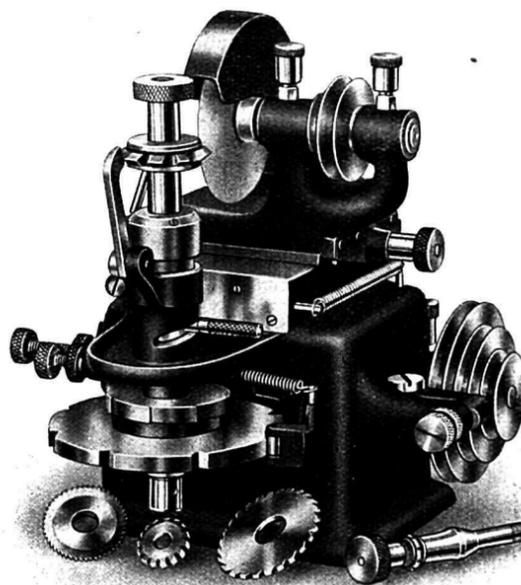
AJUSTAGE

Machines à affûter
les fraises

ETAMPES pour CADRANS

Tous les outillages
d'horlogerie

HAUTE PRÉCISION



R. BRECHBÜHLER

Succ. de W. GRIEB

CONSTRUCTEUR

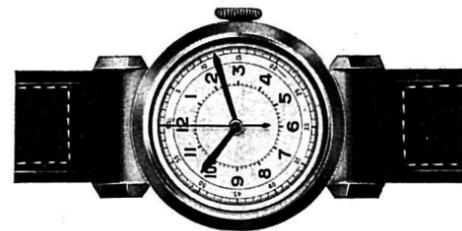
Rue de Brühl, 58 **Bienna 7** (Suisse) Téléphone 4748

ZILA WATCH CO. S. A.

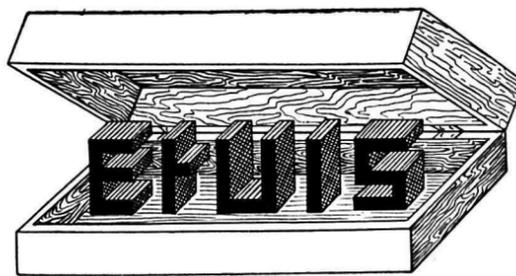
La Heutte (près Bienna)

Téléphone 76103

Mouvements disponibles en fabrication



Bureau de vente : Montbrillant 1, Chaux-de-Fonds



Exécution en tous genres

BOITES EN BOIS

pour outils, montres,
pierres fines, etc.

Fr. BISCHHAUSEN

Fabrique d'étuis

BERNE

Fondée en 1842

PIVOTAGES PARFAITS D'AXES ET PIVOTS

sont assurés par la

NOUVELLE MACHINE A ROULER

BREVETÉE HAUSER

Demandez offres et démonstration à

HENRI HAUSER, Soc. An.

Machines de précision

Bienna 4

Téléphone 49.22

Rue de l'Eau, 42

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

Correspondances des Paquebots - Poste

Colis postaux

Novembre 1937

En ce qui concerne l'expédition des colis postaux-avion, prière de s'adresser aux offices de poste.

PAYS	Date des Départs	Dernier jour de consignation à					Durée du transport du bureau d'échange au port de débarquement
		Chaux-de-Fonds	Genève	Locle	Bienne	Soleure	
Grèce *). Turquie	Nov. 3, 4, 6 ¹⁾ , 8 ¹⁾ , 10, 11, 12 ¹⁾ , 17, 18, 20 ¹⁾ , 22 ¹⁾ , 24, 25, 26 ¹⁾ . Déc. 1, 2, 4 ¹⁾ , 6 ¹⁾ , 8, 9, 10 ¹⁾ , 15, 16, 18 ¹⁾ , 20 ¹⁾ , 22, 23, 24 ¹⁾ , 29, 30. de Chiasso. ¹⁾ excepté la Turquie.	veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Salonique = 4-5 jours Volo = 4-7 jours Le Pirée = 5 jours Constantinople = 6 jours
	*) Les colis postaux à destination des provinces Macédoine et Thessalie sont expédiés de Chiasso tous les jours ouvrables par la voie de terre.	départ de Lausanne 6.40, tous les jours	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	Salonique = 2 jours Athènes = 2 1/2 jours Constantinople = 2 1/2 jours Eski-Chéhir = 3 1/2 jours Angora = 3 1/2 jours Adana = 3 1/2 jours
Aden, Inde britannique, Birmanie, Iraq et Iran	chaque jeudi de Genève	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	mercredi 18.45	Aden = 10 jours Bombay = 14 jours Rangoon = 23 jours Zahédane (Duzdap) = 19 jours Bouchir = 20 jours Basrah = 21 jours Baghdad = 22 jours Kasré-Chirine = 23 jours
Iraq et Iran seulement (voie transdésertique)	Nov. 1, 4, 8, 11, 15, 17, 18, 22, 23, 29. Déc. 2, 6. de Chiasso.	veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Baghdad = 6-8 jours Kasré-Chirine = 8-10 jours Baghdad = 6 jours Basrah = 7 jours
Iraq seulement Colis flèches	Départ de Lausanne: lundi, mercredi et samedi 6.40	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	
Hongkong. Chine et Japon	Nov. 4 ²⁾ 5 ²⁾ , 11 ¹⁾ , 3 ²⁾ , 17 ²⁾ , 18 ²⁾ 3 ²⁾ , 19 ²⁾ 5 ²⁾ , 25 ¹⁾ . Déc. 1 ²⁾ 3 ²⁾ , 3 ²⁾ 5 ²⁾ , 9 ¹⁾ 3 ²⁾ , 15 ²⁾ . ¹⁾ de Genève ²⁾ de Chiasso ³⁾ excepté le Japon ⁴⁾ seulement le Japon ⁵⁾ excepté la Chine	¹⁾ veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	Hongkong = 30-32 jours Shanghai = 33-37 jours Kobé = 36-41 jours Yokohama = 41-46 jours
		²⁾ veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	
Siam	Nov. 11 ¹⁾ , 25 ¹⁾ . Déc. 9 ¹⁾ . ¹⁾ de Genève ²⁾ de Chiasso	¹⁾ veille: 18.45 ²⁾ veille: 18.00	veille: 18.45 veille: 18.00	veille: 18.45 veille: 16.00	veille: 18.45 veille: 18.45	veille: 18.45 veille: 18.45	Penang = 23 à 25 jours, de Penang à Bangkok par chemin de fer en 2 jours
Ceylan. Etablissement du Détroit, Indes orientales néerlandaises	Nov. 4 [*] , 11 [*] , 17 ^{**4)} , 17 ^{*3)} , 18 ^{*3)} , 19 ^{*3)} , 25 ^{*1)} . Déc. 1 ^{*3)} , 2 [*] , 3 ^{*3)} , 8 ^{**)} . *) de Chiasso **) de Genève ¹⁾ excepté Ceylan. ²⁾ seulement Ceylan. ³⁾ excepté Indes néerlandaises. ⁴⁾ seulement Indes néerlandaises.	*) veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Colombo = 16-19 jours Singapore = 21-25 jours Belawan Deli = 20-23 jours Batavia = 23-26 jours
		***) veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	
Chypre, Palestine, Syrie	Nov. 1, 2 ²⁾ , 4 ²⁾ , 6 ²⁾ , 8, 9 ²⁾ , 11 ²⁾ , 12 ²⁾ , 13 ²⁾ , 15, 17 ²⁾ , 18 ²⁾ , 19 ²⁾ , 20 ²⁾ , 22, 23 ²⁾ , 26 ²⁾ , 27 ²⁾ , 29, 30 ²⁾ . Déc. 1 ²⁾ , 2 ²⁾ , 3 ²⁾ , 4 ²⁾ , 6. de Chiasso ¹⁾ seules. Palestine ²⁾ excepté Chypre ³⁾ seules. Palestine	veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Larnaca = 6 jours Haifa = 6-7 jours Jaffa = 6-7 jours Beyrouth = 6-8 jours Damas = 6-7 jours Alep = 7-8 jours Jerusalem = 6-7 jours Alep = 3 1/2 jours
		départ de Lausanne 6.40, tous les jours	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 16.00	veille: 18.45	
Egypte	Nov. 2, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 30. Déc. 1, 2, 3, 4. de Chiasso	veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Alexandrie = 4-5 jours
Etats-Unis d'Amérique	Nov. 1, 4, 8, 10, 15, 18, 22, 24, 29. Déc. 1, 7, 8. de Bâle 17	veille: 17.00	veille: 15.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	New-York = 7-9 jours
Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay	Nov. 2 ¹⁾ 4 ¹⁾ , 4 ³⁾ 6 ¹⁾ , 5 ³⁾ 6 ¹⁾ , 5 ²⁾ 4 ¹⁾ , 10 ¹⁾ , 11 ³⁾ 4 ¹⁾ , 17 ²⁾ 4 ¹⁾ , 18 ²⁾ 4 ¹⁾ , 18 ³⁾ 7 ¹⁾ , 23 ³⁾ 4 ¹⁾ , 23 ¹⁾ 5 ¹⁾ , 25 ³⁾ , 26 ³⁾ . Déc. 2 ³⁾ 6 ¹⁾ , 5 ²⁾ 4 ¹⁾ , 8 ¹⁾ , 9 ³⁾ . ¹⁾ de Chiasso. ²⁾ de Genève. ³⁾ de Porrentruy. ⁴⁾ excepté Pernambuco et Bahia. ⁵⁾ seulement Pernambuco et Bahia. ⁶⁾ excepté Bahia. ⁷⁾ seulement Pernambuco.	¹⁾ veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Pernambuco = 11-15 jours Bahia = 12-16 jours Rio de Janeiro = 14-18 jours Buenos-Aires = 17-22 jours
		²⁾ 3) veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	
Australie	Nov. 4 ²⁾ , 12 ¹⁾ , 18 ²⁾ , 26 ¹⁾ . Déc. 2 ²⁾ , 10 ¹⁾ . ¹⁾ de Genève ²⁾ de Chiasso	¹⁾ veille: 18.00	veille: 18.00	veille: 16.00	veille: 18.45	veille: 18.45	Fremantle = 26-28 jours Adelaïde = 30-32 jours Melbourne = 32-34 jours Sydney = 35-37 jours Brisbane = 39 jours
		²⁾ veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	veille: 18.45	

Lorsque le départ a lieu le lundi, les colis doivent être consignés au plus tard, le samedi, jusqu'à 17 heures.

JURA WATCH CO., DELÉMONT (SUISSE)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et bon marché pour tous pays

Grande production en savonnettes dorées, argentées, nickelées et acier noir, 16 et 19 lignes

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies, Pays du Nord
Articles courants et de précision

Montres-bracelet de dames et hommes, système Roskopf et cylindre, fantaisie, bon marché
Continuellement des nouveautés

PHENIX TOUTES MONTRES DE QUALITÉ



Demandez offres et catalogues

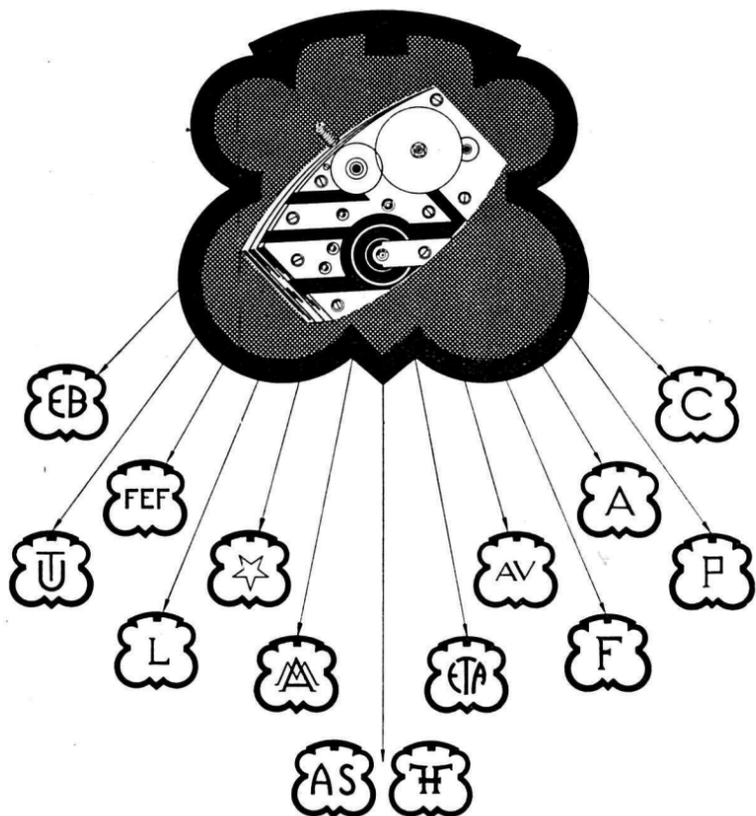
Société Horlogère de Porrentruy
PORRENTROY (Suisse)

Phenix Watch Co S.A.

LE PLUS GRAND PRODUCTEUR D'ÉBAUCHES

EBAUCHES S.A.

NEUCHÂTEL



SES MARQUES GARANTES D'UNE EXÉCUTION PARFAITE

On cherche à acheter
Meules saphir Ceylon et australien, diamètre entre 30 et 50 mm.
Boussoles rondes et coniques, rubis et saphirs.
Filières diamant.
Pierres brutes, etc.
Offres sous chiffre B 22100 U à Publicitas Bienne.

A vendre grand poste de mouvements
4²/₃ lig., cal. 52 FHF
7 et 17 rubis.
Marques à convenir.
Adresser demande sous chiffre P 11076 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

A vendre comptant, au plus offrant, importants lots préparages
grands et petits cribles pâles, interm., saphirs, grenats.
Bruts et divers.
Machines.
Correspondre sous chiffre P 11087 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

NOTZ & CO.
BIENNE

ACIER SANDVIK

Optima
Alb. Grossenbacher, Grenchen
se recommande pour montres et mouvements de 5¹/₄, 8³/₄ ronds 8³/₄-12 et 10¹/₂ bon courant et qualité soignée.
Shock-Resist

Nickel, Laiton Acier inoxydable
en feuilles, bandes, disques, fils et barres pour BOITES DE MONTRES, CADRANS EBAUCHES, DECOLLETAGES, etc.
Demandez liste de stock



ACIERS & METAUX S.A.
anc. W. Brügger
BIENNE TELEPHONE 54.27

Disponible immédiatement

450 mouvements 7³/₄ lig. ronds, soignés, 17 rubis.
Marques gravées empêchent utilisation pour U. S. A.

900 mouvements 16 et 17 lig., soignés, 16 et 17 rubis, H. 22/12 et 16/12.

Demander offres par écrit sous chiffre P 5390 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fabrique d'horlogerie de la place cherche EMPLOYÉES DE FABRICATION

si possible au courant de l'horlogerie.

Connaissances et capacités exigées:

Sténographie, dactylographie, langue française, énergie et initiative.

Offres sous chiffre U 22084 U à Publicitas Bienne.

Employé (e)

supérieur, capable d'assumer la tâche de direction commerciale, serait engagé par importante fabrique de pierres d'horlogerie. Connaissance de la langue allemande, si possible anglaise, désirée.

Faire offres sous chiffre P 11088 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

GROSSISTES

Fabrique d'horlogerie, conventionnelle, de toute confiance, cherche grossiste pouvant lui sortir commandes en montres complètes ou mouvements, en petites pièces.

Calibres réservés à disposition.

Faire offres par écrit sous chiffre P 2037 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

A remettre

Petite entreprise d'horlogerie, en ordre avec les conventions F. H. Peu de reprise de marchandises.

Offres sous chiffre P 3553 N à Publicitas Neuchâtel.

MISE EN GARDE

Monsieur H. Wilsdorf, Directeur de la Rolex Watch Co. Ltd, à Genève, fait savoir qu'il est titulaire du brevet suisse No. 182.446, déposé le 10 novembre 1934, concernant un appareil pour éprouver l'étanchéité de boîtes, en particulier de boîtes de montres et qu'il poursuivra avec la dernière rigueur toute imitation ou contrefaçon de ce brevet.

Jeune homme

énergique, d'initiative, travailleur, ayant fait Ecole de Commerce, connaissant la fabrication, sténo-dactylographe, bonnes connaissances de l'anglais et de l'allemand, cherche emploi.

Ecrire sous chiffre P 11072 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

NOUS CHERCHONS, livrable immédiatement,

MOUVEMENTS

3³/₄, 4¹/₄, 5 et 6³/₄ lig., AS 1023, ancre 15 et 16 rubis.

Paiement comptant.

Faire offres avec quantités disponibles sous chiffre P 3957 P à Publicitas Porrentruy.

Yougoslavie

Grossiste sérieux qui sera à La Chaux-de-Fonds fin courant demande offres pour l'exclusivité en montres tous genres pour ce pays. Facturages en compte ferme.

Offres sous chiffre P 11081 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Grossiste suisse

Manufacture d'horlogerie, 1re marque, cherche grossiste bien introduit chez détaillants suisses.

Offres sous chiffre P 3568 N à Publicitas Neuchâtel.

ON ACHÈTERAIT MOUVEMENTS

6¹/₂ lig. ancre, ovales, cal. 500 A. S., 15 r. — 12 et 13 lig. ancre, cal. A. S. 15 r. — 6³/₄ lig. ancre, rectang., cal. 38, Peseux, 15 r.

Faire offres sous P 3565 N à Publicitas Neuchâtel.